

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23/5/2024

LE DÉPARTEMENT DU VAR INTERVIENT SUR LA RD 19

AMÉNAGEMENT DES CARREFOURS AÉRODROME/CHEMIN DU TERME

Commune de Tourrettes

À partir du 3 juin, pour une durée de six mois.

ATTENTION : interruption estivale de 3 semaines, du 9 août au 2 septembre 2024

À NOTER

- Réalisation :
Entreprise COLAS / Alain Taxil
- Montant :
900 000 € TTC
- Pour plus d'informations,
consulter le site du département :
www.var.fr/routes/info-route



CONTACTS

- Florence LE JUEZ
Tél. 06 60 15 77 68
- Lilia CACCIA
Tél. 07 86 46 55 29
- Émilie de la BOUVRIE
Tél. 06 20 14 56 36

presse@var.fr

Attachées de presse
Direction médias et événementiel

Pour plus de confort et de sécurité au bénéfice des usagers de la route, le Département du Var réalise un **giratoire ainsi qu'un tourne à gauche sur la RD 19 à Tourrettes**. Le giratoire sera créé au niveau de l'intersection de la RD 19 et du chemin du Terme, et le tourne à gauche à l'intersection de la RD 19 et du chemin de l'aérodrome.

Le démarrage de chantier est programmé le **3 juin 2024**, pour une **durée de six mois**, avec une **interruption estivale de 3 semaines**, du 9 août au 2 septembre 2024.

Les travaux seront décomposés en trois phases :

- **1^{ère} phase** : enfouissement des lignes de télécommunications sur le chemin de l'aérodrome,
- **2^e phase** : élargissement de l'emprise de la RD 19 sur toute la longueur du projet, avec la réalisation du réseau pluvial correspondant,
- **3^e phase** : travaux d'aménagement de surface et réalisation des réseaux.

L'essentiel des travaux de modification de chaussées aura lieu lors de la seconde phase du chantier, durant l'été.

Le chemin du Terme est une des artères principales pour quitter les centres-villages de Tourrettes et de Fayence. Le carrefour en T actuel, entre la RD 19 et le chemin du Terme, est une zone d'accumulation de trafic.

Les usagers, qui s'insèrent sur la RD 19, coupent les voies de circulation avec **un trafic important**.

Le manque de visibilité ainsi que l'importance de trafic font de cette intersection une zone accidentogène.

Afin d'améliorer la visibilité et la sécurité de cette intersection, le Département a décidé de réaliser un carrefour giratoire entre le chemin du Terme et la RD 19.

L'intersection entre le chemin de l'aérodrome et la RD 19 se situe à proximité de ce futur giratoire. Ce chemin communal dessert, depuis la RD 19, l'aérodrome ainsi que des habitations et exploitations agricoles. Cette intersection présente une visibilité insuffisante.

D'autre part, un tourne à gauche entre le chemin de l'aérodrome et la RD 19 sera créé afin de **sécuriser l'accès à ce chemin et d'en améliorer la visibilité**.

L'éclairage public du giratoire sera réalisé par la Commune de Tourrettes.

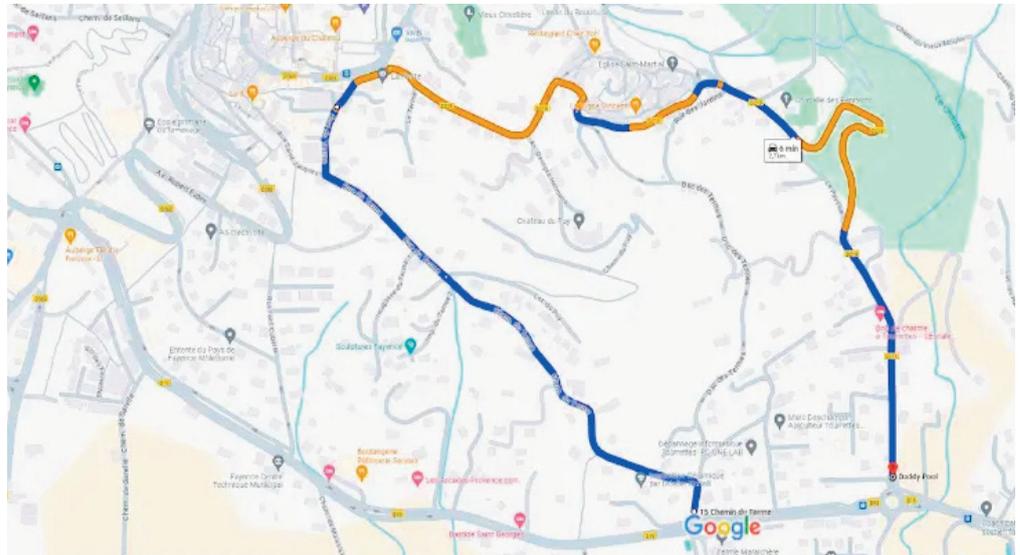
Des restrictions de circulation seront mises en place :

- **restriction de la largeur des voies circulables,**
- **limitation de la vitesse à 50 km/h sur la zone chantier,**
- **interdiction de dépassement.**

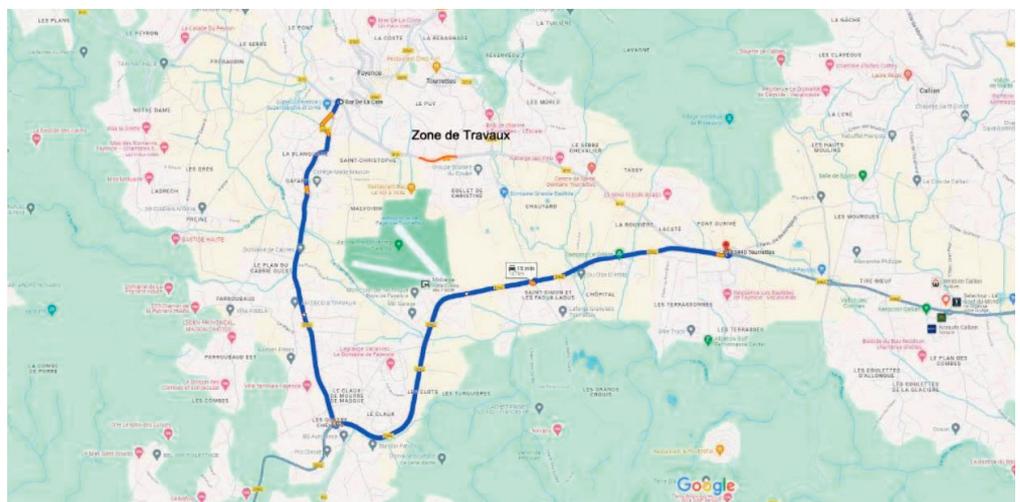
Le maintien de la circulation à double sens sera préservé au maximum sur la route départementale. En cas d'impossibilité, un alternat par feux sera mis en place.

Afin de limiter la circulation sur cet axe, l'entreprise pourra demander la fermeture du chemin du Terme au niveau de l'intersection avec la RD 19.

En cas de fermeture de cette intersection, les usagers devront emprunter cette déviation.



En cas d'alternat sur la RD 19, un itinéraire conseillé pourra être mis en place sur la RD 562 et RD 563.



Concernant les travaux de nuit, pour l'ensemble du chantier, 3 nuits de travaux seront consacrées à la réfection de la chaussée. Durant la période d'interruption estivale du chantier, le trafic devrait s'écouler normalement, sous condition des restrictions de circulation. Quant aux conditions de trafic des transports en commun, une attente prolongée est à prévoir pendant la durée des travaux.

Le Département du Var invite les usagers à faire preuve d'une grande prudence et à respecter la signalisation spécifique au chantier pour leur sécurité ainsi que celle des personnels présents sur place.